

(réf:0325)

De la démarche d'amélioration des pratiques professionnelles à la démarche d'évaluation interne

L'exigence de procéder à l'évaluation interne et externe des prestations offertes par les services et établissements sociaux et médico-sociaux n'est plus à rappeler aujourd'hui. C'est une orientation majeure de la loi du 2 janvier 2002 qui vise l'amélioration continue de la qualité du service rendu à l'utilisateur.

Chaque structure devra procéder tous les 5 ans à une évaluation interne, avec transmission des résultats aux autorités. Elle devra également se soumettre à une évaluation externe réalisée par des auditeurs habilités par l'ANESM.

L'évaluation est l'étude et l'analyse critique des prestations et des activités conduites par les structures de notre secteur d'activité. Elle doit se réaliser au regard notamment des procédures, références et recommandations de bonnes pratiques professionnelles validées par l'ANESM. Elle doit être pensée comme un processus continu d'amélioration des pratiques institutionnelles et professionnelles et intégré au fonctionnement des structures.

L'implication de l'ensemble des acteurs du système, que ce soient les membres des directions, les professionnels, les partenaires ou les familles et les bénéficiaires est un facteur de réussite.

L'IRTS de Franche-Comté a élaboré un référentiel, guide méthodologique destiné à l'accompagnement de la mise en œuvre de l'évaluation dans l'établissement. Ce dernier est adapté aux missions des établissements et services.

Prérequis :

Cette formation ne nécessite aucun prérequis.

Public :

L'ensemble des professionnels intervenant dans le service ou l'établissement

Objectifs :

Permettre aux professionnels de :

- Se former à la méthodologie de l'évaluation interne
- Connaître et comprendre le sens de la démarche d'évaluation interne
- S'approprier la méthode, les outils pour l'inscrire dans une dynamique d'amélioration continue des pratiques et d'évolution des compétences collectives

Contenu :

La formation conduit les professionnels à interroger le sens de leurs pratiques professionnelles quotidiennes et à construire des réponses adaptées aux besoins repérés.

La formation-action proposée est caractérisée par une méthodologie et des outils spécifiques et des étapes précises comportant :

- un entretien avec l'équipe de direction pour analyse de la demande de formation et son environnement
- la construction du cahier des charges de la démarche
- l'engagement écrit de la direction dans la démarche et diffusion auprès des salariés
- le recensement des écrits institutionnels, réalisé à partir, entre autres, du guide méthodologique élaboré par l'IRTS de Franche-Comté
- la mise en place des instances de pilotage, de coordination et de communication
- la formation des membres du comité de pilotage aux outils et méthodes d'évaluation
- la mise en œuvre de l'évaluation interne par des méthodes de recueil de données plurielles
- la construction des rapports d'évaluation et des plans d'actions correctives avec échéancier

Durée :

Nous contacter : Liliane SANCHEZ ou Joëlle LELIEVRE

Intervenants :

Equipe de formateurs spécialisés dans la conduite de ces démarches et issus du champ social et médico-social, coordonnés par le référent de l'action.

Prix :

Nous contacter

Contact :

Joëlle LELIEVRE 03 81 41 67 69 - joelle.lelievre@irts-fc.fr

Liliane Sanchez 03 81 41 61 45 - liliane.sanchez@irts-fc.fr

